REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



RÉSEAU CONGOLAIS DES PERSONNELS DES PARLEMENTS (RCPP)

RAPPORT RELATIF A L'INSTALLATION DE LA SECTION LOCALE DU RCPP/ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE LA PROVINCE ORIENTALE ET A L'ATELIER SUR LE RÔLE DU SERVICE DE CHANCELLERIE DANS UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

I. INTRODUCTION

Le Réseau Congolais des Personnels des Parlements (RCPP) a recommandé, au Président national du RCPP et Secrétaire Général du Sénat, à travers la première, deuxième et troisième Assemblées Générales de ce Réseau, de procéder à l'installation des sections locales du RCPP à travers les Assemblées Provinciales de la République Démocratique du Congo.

C'est ainsi que, bénéficiant de l'appui de Westminster Foundation for Democracy (WFD), le Secrétaire Général du Sénat et Président du RCPP a procédé à l'installation de la Section Locale du RCPP de l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale, accompagné de deux administratifs du Sénat.

1. Composition de la délégation

La délégation a été composée de :

- David BYAZA SANDA LUTALA, Secrétaire Général du Sénat, Président national du RCPP et Chef de la délégation ;
- Emmanuel CISHAMARHA MUGOMOKA, Chef de Bureau Procès-verbaux à la Direction des Séances du Sénat et Membre de la Cellule Technique du RCPP;
- Émilie KASUERA SENGE, Attaché de Bureau de 1^{ère} classe à la Division de Communication Parlementaire du Sénat.

2. Objet de l'activité

La présente activité avait pour objectifs de :

- installer officiellement la Section Locale du Réseau Congolais des Personnels des Parlements de l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale;
- renforcer la capacité du personnel administratif et d'échanger les expériences sur le service de chancellerie parlementaire.

3. Partenaire financier

Cette mission a été prise en charge par Westminster Foundation for Democracy (WFD) qui n'a ménagé aucun effort pour soutenir le RCPP tant matériellement que financièrement dans la réalisation de ses activités. Qu'il trouve ici nos sincères remerciements.

II. DU DÉROULEMENT DES TRAVAUX

1. De la cérémonie d'ouverture

Après l'arrivée dans la Salle de la délégation du RCPP National, du Représentant de Westminster Foundation for Democracy (WFD) et de l'Honorable BATSHAMBALE IKOLONGA Patrice, Rapporteur de l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale, Représentant de l'Honorable Président, empêché, l'hymne national a été entonné et le protocole a procédé à la présentation de la délégation du RCPP ainsi qu'à la lecture du programme.

1.1. Mot du Directeur Administratif de l'Assemblée Provinciale

Monsieur Louis-Léon ABIO AKATO a remercié chaleureusement la présence de la délégation du RCPP et se réjouit de l'installation du Comité de la Section locale ainsi que la tenue du séminaire sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée provinciale.

Il a remercié également la présence du Représentant de Westminster Foundation for Democracy (WFD) et l'a encouragé pour son appui financier au déroulement de la présente activité.

Dans le même ordre d'idée, il a rappelé les objectifs du RCPP tout en exhortant les membres du Comité élu de travailler avec abnégation dans l'intérêt de tous.

1.2. <u>Mot du Représentant de Westminster Foundation for Democracy</u> (WFD)

Dans son mot, le Représentant de Westminster Foundation for Democracy (WFD), Monsieur David THIRLBY, a parlé des activités réalisées à Kisangani et a félicité le Bureau de l'Assemblée provincial de

la Province Orientale, le Président national du RCPP et Secrétaire général du Sénat, les participants pour le partenariat et le renforcement des capacités et l'échange d'expérience ainsi que de l'accueil lui témoigné.

1.3. <u>Mot du Président national du RCPP et Secrétaire Général du Sénat</u>

Monsieur BYAZA, Président du RCPP et Secrétaire général du Sénat, a apprécié l'esprit de solidarité qui a régné lors de l'élection des membres du Bureau de la Section Locale du RCPP de la Province Orientale. Il a souhaité que ce même esprit soit redoublé du sens de la créativité continue.

Ensuite, il a souligné que par cet acte d'installation, la section locale vient d'être reconnue officiellement par le Bureau de l'Assemblée provinciale et par le Comité exécutif du RCPP national.

Le mandat est de travailler pour l'amélioration de la qualité du travail parlementaire à côté des Députés provinciaux a-t-il ajouté.

Le Président national du RCPP poursuit en disant que l'ambition de tous les jours est d'échanger les expériences entre fonctionnaires au bénéfice des Assemblées respectives.

Par ailleurs, il revient donc à tous les membres de réunir et de mobiliser tout ce qui leur appartient pour mériter la satisfaction et l'affection de la hiérarchie par la qualité du travail produit.

Enfin, le Président national du RCPP et Secrétaire général du Sénat a promis de s'engager à accompagner, appuyer, faire connaître et soutenir la Section locale de la Province Orientale.

1.4. <u>Mot d'ouverture de la cérémonie par le Représentant de l'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale</u>

L'Honorable BATSHAMBALE IKOLONGA Patrice, Rapporteur de l'Assemblée Provinciale, Représentant de l'Honorable Président empêché, a remercié l'initiative du Président national du RCPP et Secrétaire Générale du Sénat pour le renforcement des capacités et échange d'expériences parlementaires ainsi que de l'installation de la section locale.

Sa gratitude est allée aussi tout droit au partenaire financier, à savoir le Westminster Foundation for Democracy (WFD) pour sa concrétisation sans relâche des clauses contenues dans l'accord de partenariat signé en mars 2013.

Pour clore son mot, le Rapporteur de l'Assemblée provinciale a appelé les participants à plus d'assiduité et déclare ouverts les travaux d'atelier sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire.

2. Installation de la section locale du RCPP de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale

2.1. <u>Installation proprement dite</u>

Le procès-verbal des élections a été lu par Madame Émilie KASUERA SENGE, Attachée du Bureau à la Division de Communication Parlementaire du Sénat.

Il a été renseigné dans ce procès-verbal que les élections tenues en date du 24 mars 2009, se sont déroulées dans un esprit démocratique et transparent.

A l'issue de la lecture de ce procès-verbal et en présence du Rapporteur et du Directeur administratif de l'Assemblée provinciale, le Secrétaire Général du Sénat et Président du RCPP a déclaré installer officiellement le Comité de la Section locale du RCPP de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale dont les noms et fonctions ci-après :

- 1. Président : Monsieur NGOY LOMBA Joseph ;
- 2. Vice-président : Monsieur LITOLONGO BOLEMA Didier ;
- 3. Secrétaire Rapporteur : Monsieur LOSOMBA BOWAKAWAKA Honoré ;
- 4. Secrétaire Rapporteur Adjoint : Monsieur LOMBO MASONO Patrick ;
- 5. Trésorière : Madame MONDELE Virginie ;
- 6. Trésorière Adjointe : Madame KONGA Noëlla.

2.2. Mot du Président de la Section Locale du RCPP

Tout en remerciant le Bureau de l'Assemblée provinciale pour sa disponibilité et son écoute, le Président national du RCPP pour l'installation et le Représentant du Westminster Foundation for Democracy (WFD) pour son partenariat et son appui financier, Monsieur NGOY LOMBA Joseph, Président de la Section locale du RCPP/Assemblée provinciale, a indiqué que la cérémonie d'installation n'est pas le jour de présenter le bilan étant donné que le mandat de cinq ans vient de commencer.

Enfin, il a recommandé à tous les membres de préserver au sein du réseau l'unité, la cohésion, l'esprit d'écoute, la transparence et l'honnêteté.

3. Séminaire sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire

(Animé par Monsieur Emmanuel CISHAMARHA MUGOMOKA, Chef de Bureau Procès-verbaux/Direction des Séances du Sénat et Expert du RCPP)

3.1. Exposé

Se référant à l'article 117 du Règlement intérieur du Sénat qui parle du service de Chancellerie, l'animateur a, après définition, énuméré dans son exposé, les attributions du service de chancellerie de la Direction des Séances, son organigramme ainsi que ses avantages.

Ensuite, il a insisté sur deux principales attributions de la Chancellerie, à savoir :

- la tenue du livre bleu, qui est un grand registre dans lequel sont consignés toutes les étapes d'une loi ou d'un édit depuis son dépôt jusqu'à la publication au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel. Le contrôle parlementaire y est aussi enregistré.
- la gestion des dossiers individuels des élus et la fiche de renseignement dument remplie par ces derniers pour faciliter notamment, la validation des mandats des élus et des suppléants, l'établissement des cartes de légi-

timation, la délivrance des passeports diplomatiques aux ayants droit, la prise en charge des obsèques aux ayants droit et l'établissement de diverses listes (de présences, par parti politique, par circonscription, par groupe politique, provincial, territorial ou de district, par naissance, formation, numéro de téléphone, etc.).

L'orateur a, enfin, illustré son module par quelques exercices pratiques présentés sous forme des casus aux administratifs de l'Assemblée provinciale, répartis en deux groupes.

Le premier groupe était chargé d'enregistrer au livre bleu 13 matières de deux sessions ordinaires et d'une session extraordinaire.

Le deuxième quant à lui, avait la tâche de dresser les listes par ordre alphabétique, par parti politique, par groupe communal ou de district, par naissance, numéros de téléphone et celle des suppléants des Députés provinciaux de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale.

A cela était ajouté un tableau à compléter pour établir une note technique à qui de droit concernant l'exclusion d'un membre sur la liste d'un parti politique, la création de l'équilibre lors d'une mission quelconque, la validation de mandat, le siège à pourvoir et la sanction disciplinaire lors de la perte du dossier de l'élu par le service de chancellerie.

3.2. Débats et échanges

Au cours du débat et échanges, les participants ont soulevé les préoccupations suivantes :

- la localisation du service de chancellerie au sein du greffe spécialement aux séances et dont ses attributions seront exécutées par le chargé des procès-verbaux au niveau des provinces;
- les désavantages de la gestion des dossiers des élus ;
- l'actualisation des dossiers individuels des élus ;
- l'unification du cadre organique des Assemblées provinciales ;
- le vade-mecum des secrétaires des séances ;

- l'élaboration des aides mémoires du Président d'une séance plénière ;
- le temps imparti pour les ordres du jour ;
- le degré de collaboration entre les services du greffe et le Bureau dans l'organisation des travaux parlementaires ;
- les avantages et les inconvénients des écriteaux ;
- le fonctionnement des Commissions permanentes ;
- l'enregistrement du contrôle parlementaire au livre bleu ;
- l'enregistrement des modifications des intitulés au livre bleu ;
- le repère des dates de dépôt et de transmission des édits par le service du greffe ;
- la prise en compte des postes à pourvoir sur les listes de présences ;
- la légende en termes de statistiques des partis politiques représentés à l'Assemblée provinciale de la Province Orientale et des suppléants;
- les services décentralisés et déconcentrés :
- la sanction disciplinaire et la reconstitution du dossier de l'élu en cas de perte par le service de chancellerie ;
- la conservation des dossiers des élus en un endroit sécurisé ;
- la non participation du service de greffe à la mise au net des édits à transmettre au Gouverneur de Province ;
- la session budgétaire ;
- la formation en cas de la composition d'une Commission d'enquête;
- la manière d'enregistrement du rapport au livre bleu ;
- la transcription du résultat de vote au livre bleu ;
- la façon d'enregistrer les arriérés des lois et des édits au livre bleu ;
- le fonctionnement du Bulletin Officiel;
- la durée de la session extraordinaire ;
- la numérotation des documents au livre bleu par législature.

4. Des constats dégagés

- l'inexistence du service de chancellerie au niveau de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale ;
- la non tenue du livre bleu;
- la gestion des dossiers des élus par le cabinet politique.

5. De l'évaluation

S'agissant de l'installation officielle du Comité de la Section locale du RCPP/Assemblée provinciale de la Province Orientale, les participants ont apprécié le climat de sérénité dans lequel s'est déroulé cette installation et ont émis les vœux de voir les attributions des uns et des autres respectées, la transparence dans la gestion, les cotisations des membres, l'alternance ainsi que la circulation des informations entre le RCPP/National et les Assemblées provinciales.

Quant aux fiches d'évaluation, trente ont été dument remplies par les administratifs de l'Assemblée provinciale présents à l'atelier sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire. Une cote moyenne de quatre sur cinq a été accordée concernant le les acquits du séminaire et leur application dans le travail, la transmission de l'information apprise, les sujets et domaine à inclure au module, le style de la formation, les recommandations pour son amélioration et les commentaires supplémentaires.

Concernant les commentaires supplémentaires sur le module, les participants ont loué la maitrise de la matière dispensée par l'orateur et la formation à répétition financée par le WFD tout en recommandant l'intensification de ce module à d'autres personnels administratifs vu la mobilité des fonctionnaires dans différents services.

En rapport avec le module présenté, les participants ont sollicité un stage d'immersion au Parlement, particulièrement au service de chancellerie pour concilier la théorie à la pratique.

Ils souhaitent voir également être développés dans le même cadre d'autres séminaires notamment sur :

- la rédaction des documents parlementaire dont l'aide mémoire au Président d'une séance plénière ;

- la mise à jour du livre bleu de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale ;
- la communication parlementaire;
- l'organisation et le fonctionnement du service de documentation ;
- le suivi et évaluation des arriérés législatifs et réglementaires ;
- le registre de présences et le relevé d'absences ;
- l'initiation d'une motion et d'un édit ;
- la gestion du personnel;
- le lien de collaboration entre les élus et les administratifs ;
- la détermination des attributions des services du greffe ;
- la nouvelle technique d'enregistrement et de dépouillement des annales parlementaires ;
- la sécurité sociale des élus ;
- l'informatisation des activités principales du service de chancellerie parlementaire.

_

6. Des recommandations

A l'issue de l'installation du Comité de la Section locale du RCPP de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale et de l'animation du séminaire sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire, les recommandations ci-après ont été retenues :

- rédiger une note technique par le Directeur administratif, adressée au Bureau de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale pour l'achat d'un livre bleu imprimé;
- solliciter au Bureau le remplissage des fiches de renseignement biographiques par tous les Députés provinciaux en paraphant sur chaque page pour éviter la piraterie (celles-ci doivent être gardées au service de Chancellerie ou de séance et au cabinet politique);
- envoyer quelques agents du service des séances au stage d'immersion au Parlement national ;

- créer un service de Sécurité Sociale des Députés provinciaux de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale ;
- réviser le cadre organique ou organigramme de l'Assemblée provinciale ;
- actionner le processus des cotisations de tous les membres de la section locale du RCPP ;
- organiser des réunions régulières du Comité de la section locale du RCPP/Province Orientale.

7. De la cérémonie de clôture

Suivant le programme annoncé par le service du protocole, la cérémonie de clôture s'est déroulée le jeudi 19 juin 2014 de la manière suivante :

7.1. Mot des participants

En substance, les participants ont félicité la délégation du RCPP conduite par son Président national, Secrétaire Général du Sénat et le Représentant du Westminster Foundation for Democracy (WFD) pour respectivement l'installation officielle de la Section locale et le financement de l'activité.

Il a ensuite, remercié le Président de l'Assemblée Provinciale et tous les membres du Bureau pour le patronage et l'oreille attentive aux activités du RCPP.

Enfin, le Représentant des participants a loué la pertinence du séminaire sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire, très bien assimilé par les participants pour contribuer à l'amélioration de la qualité du travail parlementaire.

7.2. Mot du Président National du RCPP

Le Président National du RCPP a exhorté le nouveau Comité de la section locale à œuvrer avec assiduité, abnégation et fermeté.

A cet effet, il a invité ledit Comité à cultiver l'esprit d'initiative et de créativité pour améliorer le travail, car c'est par le travail bien fait qu'on peut s'attirer la sympathie de la hiérarchie.

Tout en rappelant le bien-fondé du séminaire donné, le Président National du RCPP en a souhaité une bonne application.

7.3. <u>Mot du Rapporteur, Représentant du Président de l'Assemblée provinciale, empêché</u>

Le Rapporteur de l'Assemblée Provinciale a remercié le Président national du RCPP et Secrétaire Général du Sénat pour la cérémonie d'investiture du Comité de la Section Locale de la Province Orientale et le Westminster Foundation for Democracy (WFD) pour le partenariat.

En définitif, il félicité le formateur pour la qualité et la clarté de l'atelier sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire et a exhorté les séminaristes de capitaliser les notions acquises.

Sur ce, le Rapporteur déclare close les activités d'installation officielle et d'atelier en marge.

III. CONCLUSION

Somme toute, la mission d'installation du Comité de la Section Locale de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale et le séminaire en marge sur le rôle du service de Chancellerie dans une Assemblée parlementaire se sont bien déroulés et sans aucun incident.

L'installation officielle de cette Section Locale était conforme aux dispositions de l'article 25 des Statuts du Réseau Congolais des Personnels des Parlements « RCPP » et aux recommandations de sa 1ère, 2éme et 3e Assemblée Générale.

Six membres du Comité de la Section Locale ont été installés officiellement par le Secrétaire Général du Sénat et Président du RCPP.

Les grandes lignes développées dans le module sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire se sont articulées principalement autour de la conservation des dossiers des élus et de la tenue du livre bleu.

Quelques exercices présentés sous formes de casus ont été traités en atelier afin de concilier la théorie à la pratique et enrichir le débat.

Tel est l'essentiel du rapport de l'installation de la Section Locale du RCPP à l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale et du séminaire sur le rôle du service de chancellerie dans une Assemblée parlementaire.

Fait à Kinshasa, le 25 juin 2014.

La délégation :

- 1. **David BYAZA SANDA LUTALA**, Secrétaire Général du Sénat, Président national du RCPP et Chef de la délégation ;
- 2. **Emmanuel CISHAMARHA MUGOMOKA**, Chef de Bureau Procès-verbaux à la Direction des Séances du Sénat et Membre de la Cellule Technique du RCPP;

3. **Émilie KASUERA SENGE**, Attaché de Bureau de 1^{ère} classe à la Division de Communication Parlementaire du Sénat et membre du RCPP.